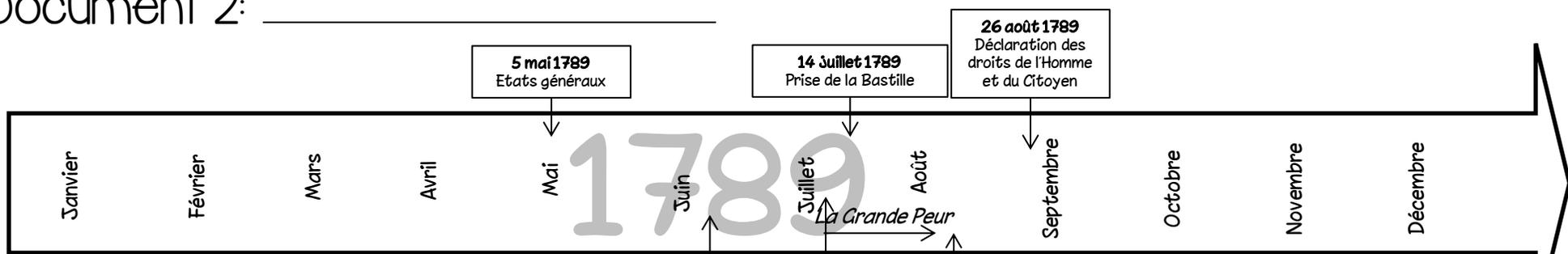


Document 2:



Essaye de placer les documents dans la chronologie



(B)

Deux députés de la noblesse proposent la fin des privilèges des seigneurs. Ils proposent l'abolition des privilèges en matière d'impôt, la suppression des corvées seigneuriales, la fin des servitudes personnelles pesant sur les paysans, la fin des colombiers, des droits de chasse, des justices seigneuriales. Mais ils maintiennent le rachat des droits réels pesant sur les terres. L'enthousiasme est tel que les députés du clergé renoncent à la dîme, ceux des villes et provinces montent à la tribune pour déclarer qu'ils abandonnent les privilèges des provinces, des villes, des corps de métiers. En fait, l'égalité de droits entre les Français est ainsi réalisée. C'est la fin de la société féodale et d'Ancien Régime.

(D)

*Cabier de Doléances
Plaintes et Remontrances des
habitans de la Paroisse de
Exemblay.*



(E)

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.

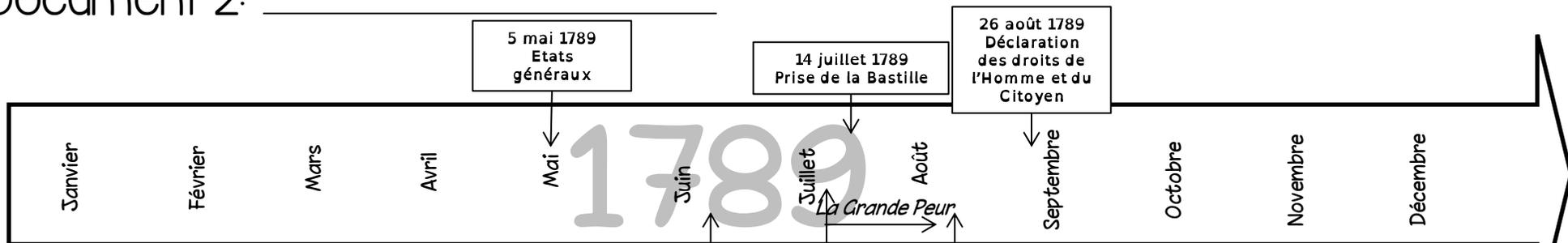
Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.

Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

(E)



Document 2:



Essai de placer les documents dans la chronologie



(B)

Deux députés de la noblesse proposent la fin des privilèges des seigneurs. Ils proposent l'abolition des privilèges en matière d'impôt, la suppression des corvées seigneuriales, la fin des servitudes personnelles pesant sur les paysans, la fin des colombiers, des droits de chasse, des justices seigneuriales. Mais ils maintiennent le rachat des droits réels pesant sur les terres. L'enthousiasme est tel que les députés du clergé renoncent à la dîme, ceux des villes et des provinces montent à la tribune pour déclarer qu'ils abandonnent les privilèges des provinces, des villes, des corps de métiers. En fait, l'égalité de droits entre les Français est ainsi réalisée. C'est la fin de la société féodale et d'Ancien Régime.

(D)

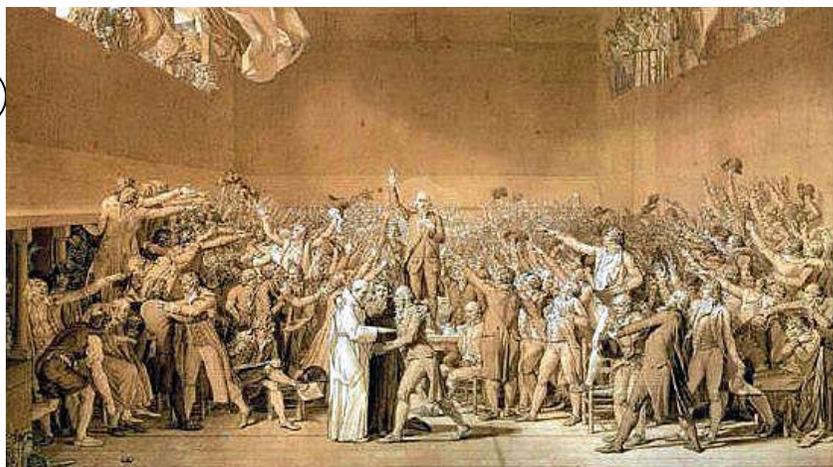
*Cahier de Doléances
Plaintes et Remontrances des
habitans de la Paroisse de
Exemblay.*



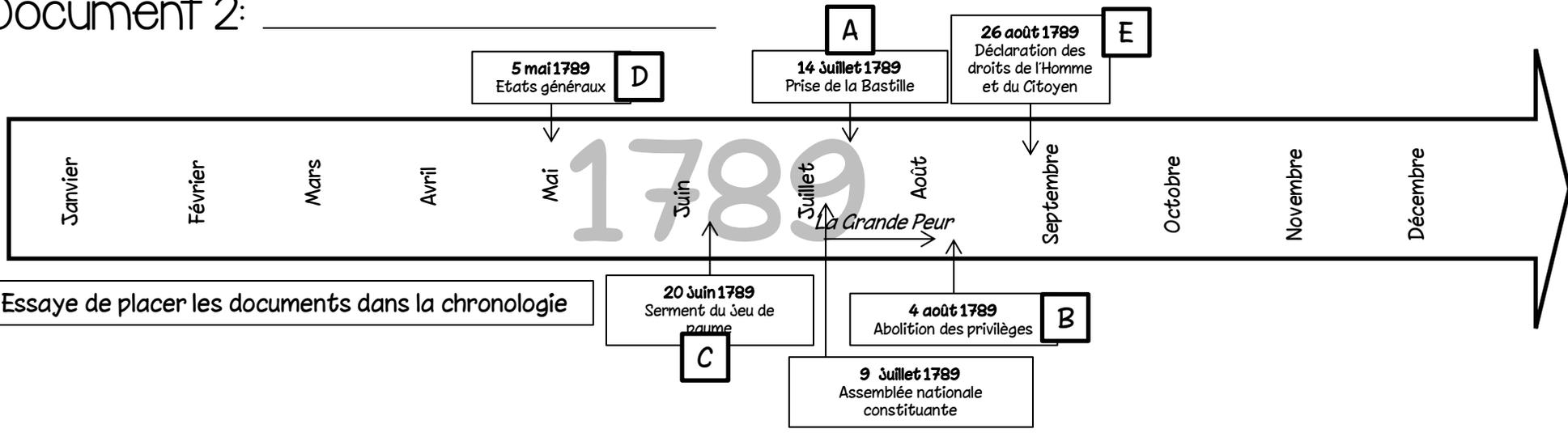
(E)

Art. 1er. Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
Art. 2. Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.
Art. 4. La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

(E)



Document 2:



1789: l'invention des droits de l'homme et du citoyen
Très vite, les États généraux ouverts à Versailles le 5 mai 1789 échappent à l'intention première du roi et de ses ministres : imaginer de nouvelles ressources financières pour la Monarchie. Le 17 juin 1789, les députés bourgeois du tiers-état, "considérant qu'ils représentent 96% de la nation", se proclament Assemblée nationale. Louis XVI tente de disperser l'Assemblée par la force, ce qui suscite le Serment du Jeu de Paume de donner une Constitution au royaume, avant de céder et d'ordonner aux députés du clergé et de la noblesse de se fondre dans l'Assemblée nationale.

Le 9 juillet, celle-ci se proclame Assemblée constituante. C'est le premier acte - politique - de la Révolution : au nom de leur représentativité, les députés du tiers ont affirmé l'existence politique de la nation, le droit de dire la loi. C'est la fin de la monarchie absolue.

La prise de la Bastille

A cette révolution politique succède rapidement une révolte populaire. D'abord à Paris où le peuple et les "patriotes" bourgeois, alarmés par une possible contre-offensive des troupes royales, s'insurgent et mettent sur pied une nouvelle municipalité et une milice bourgeoise, la garde nationale. Ensemble, ils partent à l'assaut de la prison royale de la Bastille, symbole de la monarchie absolue, le 14 juillet. Louis XVI cède à nouveau, et lors d'une visite à Paris, reconnaît la nouvelle autorité municipale et accepte la cocarde tricolore qui unit le blanc, couleur du roi, au rouge et au bleu de la ville de Paris.

Dans les provinces, d'autres municipalités, dotées de leur garde nationale, ont succédé à l'administration royale. Surtout, en juillet, la Grande Peur s'empare des campagnes.

La Grande Peur

Alarmés par des rumeurs de brigandage, de destruction de leur récolte, les paysans s'en prennent au château voisin pour y brûler les terriers, les registres recensant les droits seigneuriaux.

Pour tenter de couper court aux désordres, les députés, sur l'initiative d'une noblesse effrayée, décident dans la nuit du 4 août l'abolition des privilèges. Certes, seule la **servitude** personnelle est immédiatement supprimée, les autres droits seigneuriaux devant être rachetés par les paysans, mais c'est la fin de la division de la société en trois ordres qui est proclamée.

Une véritable révolution sociale vient de succéder à la révolution politique. D'autant plus que l'assise financière du premier ordre du royaume est ébranlée, avec la nationalisation, autrement dit la confiscation, en novembre 1789, des biens fonciers et immobiliers du clergé.

Les Français ne sont plus des sujets, mais des citoyens

En ayant fini avec ce que les révolutionnaires appellent l'Ancien Régime, les députés s'attellent à définir les principes de la société nouvelle, contenus dans la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789.

Les Français ne sont plus des sujets, mais des citoyens. Ils bénéficient de l'égalité des droits (abolition des privilèges), de la liberté, d'aller et de venir, d'exprimer son opinion, de pratiquer ou non une religion (le protestantisme est reconnu), de posséder (y compris des esclaves, dans les colonies, malgré les efforts abolitionnistes de Robespierre et de la Société des Amis des Noirs).

Tous ces principes sont garantis par la Loi, qui émane nécessairement de la nation souveraine (et non plus du roi ou de Dieu).

Les débuts de la Révolution

Lors de la réunion des Etats généraux, le Tiers Etat souhaite un vote par tête afin de s'assurer une majorité (un droit de décision).

Le 17 juin 1789, les députés bourgeois du Tiers Etat, "*considérant qu'ils représentent 96% de la nation*", se proclament Assemblée nationale. Louis XVI tente de disperser l'Assemblée par la force, ce qui suscite le Serment du Jeu de Paume le 20 juin 1789. Les députés du Tiers Etat décident de prêter serment de ne pas se séparer avant l'élaboration d'une Constitution: C'est le début de la souveraineté nationale et de la séparation des pouvoirs. Il amènera la réunion des trois ordres (Noblesse, Clergé, Tiers États) en une « Assemblée nationale constituante » le 9 juillet 1789. C'est la fin de la monarchie absolue.

Sous l'influence de son entourage, Louis XVI fait masser des troupes autour de Paris. Le peuple craint une dissolution de l'Assemblée et se soulève. Ensemble, ils partent à l'assaut de la prison royale de la Bastille, symbole de la monarchie absolue, le **14 juillet 1789**. Les Parisiens prennent alors la Bastille afin d'obliger le roi à accepter la formation de l'Assemblée nationale. Dans cette assemblée, chaque député représente une voix, quel que soit l'ordre auquel il appartient.

Afin de calmer la révolte qui s'est étendue à tout le pays, l'Assemblée vote l'abolition des droits seigneuriaux (privilèges) puis la déclaration des droits de l'homme.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers Etat des États Généraux à partir du **17 juin 1789**. Elle deviendra l'**Assemblée Constituante** le **9 juillet 1789**. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Les débuts de la Révolution

Lors de la réunion des Etats généraux, le Tiers Etat souhaite un vote par tête afin de s'assurer une majorité (un droit de décision).

Le 17 juin 1789, les députés bourgeois du Tiers Etat, "*considérant qu'ils représentent 96% de la nation*", se proclament Assemblée nationale. Louis XVI tente de disperser l'Assemblée par la force, ce qui suscite le Serment du Jeu de Paume le 20 juin 1789. Les députés du Tiers Etat décident de prêter serment de ne pas se séparer avant l'élaboration d'une Constitution: C'est le début de la souveraineté nationale et de la séparation des pouvoirs. Il amènera la réunion des trois ordres (Noblesse, Clergé, Tiers États) en une « Assemblée nationale constituante » le 9 juillet 1789. C'est la fin de la monarchie absolue.

Sous l'influence de son entourage, Louis XVI fait masser des troupes autour de Paris. Le peuple craint une dissolution de l'Assemblée et se soulève. Ensemble, ils partent à l'assaut de la prison royale de la Bastille, symbole de la monarchie absolue, le **14 juillet 1789**. Les Parisiens prennent alors la Bastille afin d'obliger le roi à accepter la formation de l'Assemblée nationale. Dans cette assemblée, chaque député représente une voix, quel que soit l'ordre auquel il appartient.

Afin de calmer la révolte qui s'est étendue à tout le pays, l'Assemblée vote l'abolition des droits seigneuriaux (privilèges) puis la déclaration des droits de l'homme.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers Etat des États Généraux à partir du **17 juin 1789**. Elle deviendra l'**Assemblée Constituante** le **9 juillet 1789**. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du **17 juin 1789**. Elle deviendra l'**Assemblée Constituante** le **9 juillet 1789**. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du **17 juin 1789**. Elle deviendra l'**Assemblée Constituante** le **9 juillet 1789**. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du **17 juin 1789**. Elle deviendra l'**Assemblée Constituante** le **9 juillet 1789**. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du **17 juin 1789**. Elle deviendra l'**Assemblée Constituante** le **9 juillet 1789**. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du **17 juin 1789**. Elle deviendra l'**Assemblée Constituante** le **9 juillet 1789**. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du **17 juin 1789**. Elle deviendra l'**Assemblée Constituante** le **9 juillet 1789**. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Trace écrite

Les débuts de la Révolution

Lors de la réunion des Etats généraux, le Tiers Etat souhaite un vote par tête afin de s'assurer une majorité (un droit de décision).

Le 17 juin 1789, les députés bourgeois du Tiers Etat, "considérant qu'ils représentent 96% de la nation", se proclament Assemblée nationale. Louis XVI tente de disperser l'Assemblée par la force, ce qui suscite le Serment du Jeu de Paume le 20 juin 1789 . Les députés du Tiers Etat décident de prêter serment de ne pas se séparer avant l'élaboration d'une Constitution: C'est le début de la souveraineté nationale et de la séparation des pouvoirs. Il amènera la réunion des trois ordres (Noblesse, Clergé, Tiers-États) en une « Assemblée nationale constituante » le 9 juillet 1789. C'est la fin de la monarchie absolue.

Sous l'influence de son entourage, Louis XVI fait masser des troupes autour de Paris. Le peuple craint une dissolution de l'Assemblée et se soulève. Ensemble, ils partent à l'assaut de la prison royale de la Bastille, symbole de la monarchie absolue, le 14 juillet 1789. Les Parisiens prennent alors la Bastille afin d'obliger le roi à accepter la formation de l'Assemblée nationale. Dans cette assemblée, chaque député représente une voix, quel que soit l'ordre auquel il appartient.

Afin de calmer la révolte qui s'est étendue à tout le pays, l'Assemblée vote l'abolition des droits seigneuriaux (privilèges) puis la déclaration des droits de l'homme.

Trace écrite

Les débuts de la Révolution

Lors de la réunion des Etats généraux, le Tiers Etat souhaite un vote par tête afin de s'assurer une majorité (un droit de décision).

Le 17 juin 1789, les députés bourgeois du Tiers Etat, "considérant qu'ils représentent 96% de la nation", se proclament Assemblée nationale. Louis XVI tente de disperser l'Assemblée par la force, ce qui suscite le Serment du Jeu de Paume le 20 juin 1789 . Les députés du Tiers Etat décident de prêter serment de ne pas se séparer avant l'élaboration d'une Constitution: C'est le début de la souveraineté nationale et de la séparation des pouvoirs. Il amènera la réunion des trois ordres (Noblesse, Clergé, Tiers-États) en une « Assemblée nationale constituante » le 9 juillet 1789. C'est la fin de la monarchie absolue.

Sous l'influence de son entourage, Louis XVI fait masser des troupes autour de Paris. Le peuple craint une dissolution de l'Assemblée et se soulève. Ensemble, ils partent à l'assaut de la prison royale de la Bastille, symbole de la monarchie absolue, le 14 juillet 1789. Les Parisiens prennent alors la Bastille afin d'obliger le roi à accepter la formation de l'Assemblée nationale. Dans cette assemblée, chaque député représente une voix, quel que soit l'ordre auquel il appartient.

Afin de calmer la révolte qui s'est étendue à tout le pays, l'Assemblée vote l'abolition des droits seigneuriaux (privilèges) puis la déclaration des droits de l'homme.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du 17 juin 1789. Elle deviendra l'Assemblée Constituante le 9 juillet 1789. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du 17 juin 1789. Elle deviendra l'Assemblée Constituante le 9 juillet 1789. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du 17 juin 1789. Elle deviendra l'Assemblée Constituante le 9 juillet 1789. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.

Lexique

Constitution: Une constitution est un texte juridique solennel expliquant l'organisation des pouvoirs, mais aussi les droits et les devoirs fondamentaux des citoyens d'un pays.

Assemblée nationale est la dénomination prise par les députés du Tiers État des États Généraux à partir du 17 juin 1789. Elle deviendra l'Assemblée Constituante le 9 juillet 1789. Jusqu'au 30 septembre 1791, elle votera les lois qui réorganisèrent la France.